

Décision

Générale

colonial

Décision n° 903 accordant une permission d'un mois à Abdi Moumine, aide-cuisinier

n° 903

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1947

Date de publication
11 août 1947

Date du numéro
31 août 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 116 du 8 février 1947 réorganisant le personnel auxiliaire autochtone de la Côte française des Somalis

Vu la note du 8 août 1917 du chef du cabinet civil.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}. — Une permission d'un mois à solde entière, pour en jouir au Somaliland, est accordée à Abdi Moumine, aide-cuisinier au palais du gouvernement. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 10 août 1947, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur. P.-H. SIRIEX.